

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : CM-29-06-2026-07

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme SAINT-MACHIN Annick Maire, à la suite de la convocation du vingt-deux juin 2026, adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi et publiée le vingt-trois juin 2026.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :
Mr Pascal CARON ayant donné procuration à Mme BRETON Anouk, Mr AUBERGER Alain ayant donné procuration à Mme LORiot Stéphanie, Mme ROBILART ayant donné procuration à Mr BENDRIS RACHID,

Est désigné secrétaire de séance : Mr BENDRIS Rachid
Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h00.

OBJET : Objet : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en date du 30 avril 2026 fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à un représentant titulaire et un suppléant par commune membre ;

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal de désigner ses représentants au sein de cette commission,

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges liés aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI,

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle se réunit dès lors qu'une compétence est transférée et est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, quel que soit son montant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **De désigner** comme représentant titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) Madame SAINT-MACHIN Annick
- **De désigner** comme représentant suppléant Monsieur BENDRIS Rachid
- **D'autoriser** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conseillers en exercice	27
Présents	24
Nombre de votants	27
Nombre de procurations	3
Pour	27
Contre	0
Abstentions	0

La présente délibération sera transmise en Préfecture et au SGC de Lens. Elle sera affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
ANGRES, le 01 juillet 2026
La Maire, Annick SAINT-MACHIN



Le secrétaire de séance
BENDRIS Rachid

